

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 3 février 1977

RECTIFICATIF N° 77/68 /MJT/DGT/DCGPCN/44/9  
au décret 74/372 du 12.10.1974 portant recons-  
titution de la situation administrative des  
fonctionnaires des cadres de la catégorie A  
hiérarchie I des SAF en ce qui concerne  
Monsieur GAMI Christophe.

VISAS :

D.F.

C.F.

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

AU LIEU DE :

-----  
ANCIENNE SITUATION

-----  
NOUVELLE SITUATION

Catégorie A II :

Intégré et nommé Attaché stagiaire  
indice 530 pour compter du 23.8.1971

Catégorie A.I.

Reclassé et nommé Administrateur sta-  
giaire indice 660 pour compter du 7.9.  
1972.

Situation Administrative révisée  
comme suit:

Catégorie A.II.

Intégré et nommé Attaché stagiaire  
indice 530 pour compter du 23.8.1971

Titularisé et nommé au 1er échelon  
indice 570 pour compter du 23.8.1972

Catégorie A.I.

Reclassé et nommé Administrateur  
1° échelon indice 740 pour compter du  
7.9.1972

Catégorie A.II.

Intégré et nommé attaché stagiaire  
indice 530 pour compter du 23.8.1971

Titularisé et nommé au 1er échelon  
indice 570 pour compter du 23.8.1972.

Catégorie A.I.

Reclassé et nommé Administrateur 2°  
échelon indice 840 pour compter du  
7.9.1972.

.../...

ANCIENNE SITUATION

NOUVELLE SITUATION

Catégorie A.II.

Intégré et nommé Attaché stagiaire indice 530 pour compter du 23.8.1971

Catégorie A.I.

Reclassé et nommé Administrateur stagiaire indice 600 pour compter du 7.9.1972

Situation administrative révisée comme suit :

Catégorie A.II.

Intégré et nommé Attaché stagiaire indice 530 pour compter du 23.8.1971.

Titularisé et nommé au 1er échelon indice 570 pour compter du 23.8.1972

Catégorie A.I.

Reclassé et nommé Administrateur 1° échelon indice 740 pour compter du 7.9.1972

Catégorie A.II.

Intégré et nommé Attaché stagiaire indice 540 pour compter du 23.8.1971

Titularisé et nommé au 1er échelon indice 570 pour compter du 23.8.1972

Catégorie A.I.

Reclassé et nommé Administrateur de 1er échelon indice 740 pour compter du 7.9.1972.

Bénéficiaire d'une bonification de deux(2) échelons accordée par décret 74/229 du 10.6.1974, est reclassé et nommé au 3° échelon indice 960 pour compter du 10.6.1974 (date d'application du décret susvisé)./-

Le reste sans changement./-

BRAZZAVILLE, le 3 Février 1977.-

Par, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres

Le Ministre de la Justice et du Travail

Pierre NGAKA.

Commandant Louis-SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

J.J. ONISA-ONISA

AMPLIATIONS :

- JORPO 1
- DGT/BCGPCE 3
- D.F. 3
- C.F. 2
- SGEN/B.C. 1
- DOSSIER 3
- INTERESSE 3